



Meilleurs Vœux 2026

Photo de Jean-Baptiste D. - Unsplash

Chères Consœurs, chers Confrères,

En ce début d'année, l'ensemble du Conseil Interrégional d'Ile de France et Outre-Mer ainsi que nos secrétaires administratives se joignent à moi pour vous adresser nos vœux confraternels les plus chaleureux pour 2026.

C'est également l'occasion de souligner l'implication et le travail de l'Ordre visant à inscrire encore plus la profession de pédicure-podologue parmi les professions de santé de premier recours.

Le premier colloque de la profession au Sénat en début d'année a exploré les grandes questions de l'accès aux soins et de l'évolution des pratiques professionnelles.

Elles ont trouvé récemment un prolongement concret avec la publication prochaine du décret autorisant les pédicures-podologues à traiter les verrues par azote liquide, l'ouverture d'une concertation visant à actualiser la liste des topiques et pansements prescriptibles, ainsi que le lancement d'un protocole national pour la prise en charge de l'ongle incarné sans douleur sont des avancées concrètes pour la profession.

Gageons que 2026 pérennise cette dynamique positive !

Bien confraternellement

Guillaume Lanuza

Président

1 **Éditorial**

2 **Bilan 2024 / Budget prévisionnel 2026 / Prise en charge des prescriptions de CHUP et CHUT**

3 **Le devis en pédicurie-podologie : vos obligations, vos protections**

4 **Le RGPD au sein d'un cabinet de pédicurie-podologie libéral**

5 **La traçabilité des instruments**

6 & 7 **Mouvements du tableau**



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDIATRES-PODOLOGUES
ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

**Secrétariat du CROPP
IDF & OUTRE-MER**
66 rue Cantagrel 75013 PARIS
Tél : 01.44.38.55.90
Mail : contact@iledefrance-outremer.cropp.fr

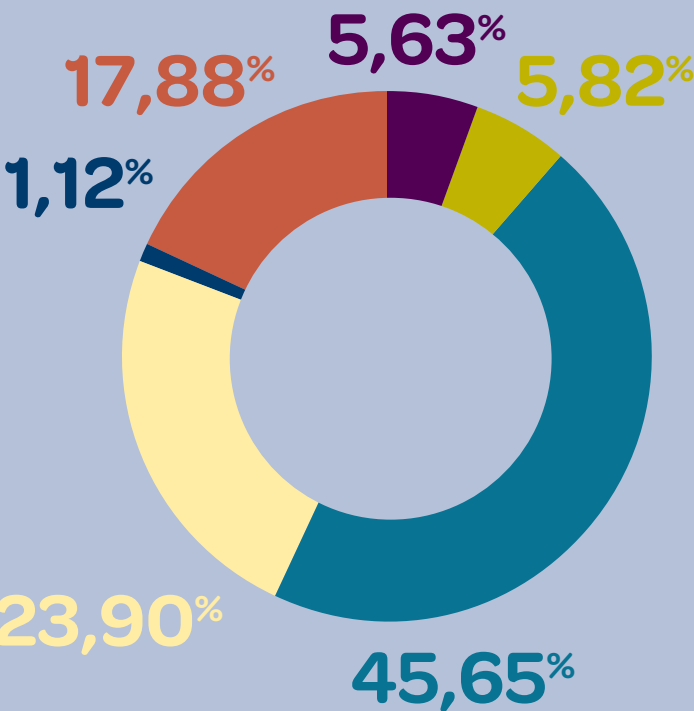
Permanences

Lundi au vendredi
8h > 13h
14h > 17h

Éditeur :
CROPP IDF & OUTRE-MER
Directeur de la publication :
Guillaume LANUZA
Rédacteurs :
Guillaume LANUZA,
Alexandra GREGOIRE et
Gabriel HOCQUEMILLER
Dépôt légal : Janvier 2026
ISSN 1959-0644

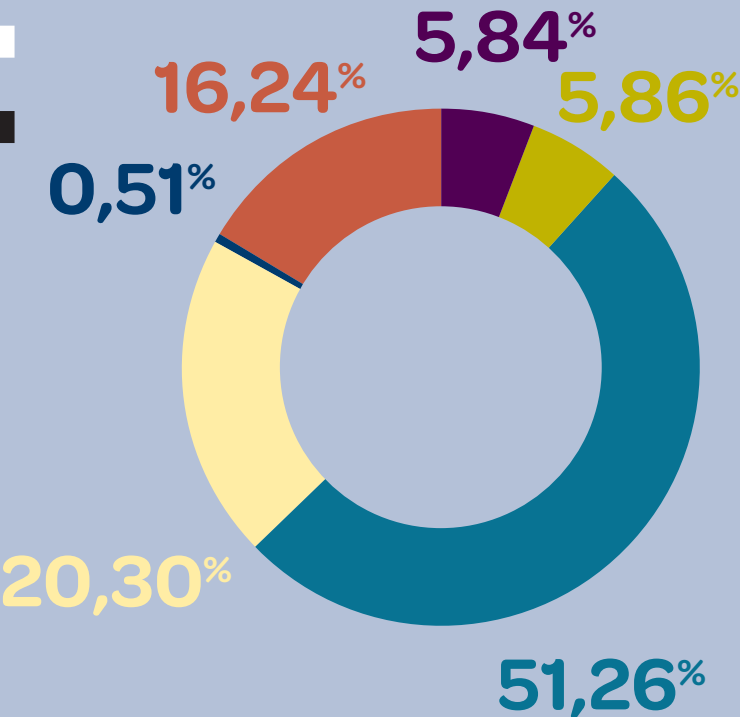
Bilan 2024 EN EUROS

FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION	19 974
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	20 632
SALAIRES ET CHARGES	161 973
INDEMNITÉS	84 806
DÉPLACEMENTS ET RÉCEPTIONS	3 961
LOYERS ET CHARGES	63 436
TOTAL	354 782



Budget prévisionnel 2026 EN EUROS

FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION	23 000
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 100
SALAIRES ET CHARGES	202 000
INDEMNITÉS	80 000
DÉPLACEMENTS ET RÉCEPTIONS	2 000
LOYERS ET CHARGES	64 000
TOTAL	394 100



Le devis en pédicurie-podologie : vos obligations, vos protections

Dans un contexte de transparence et d'encadrement renforcé des pratiques, le devis constitue aujourd'hui un document indispensable pour sécuriser votre exercice, informer clairement vos patients et vous protéger en cas de litige.

Voici un guide complet, concret et opérationnel pour maîtriser cet outil professionnel.

Le devis est-il obligatoire ?

> Oui, dans plusieurs situations

L'obligation d'information figure dans le Code de la santé publique (CSP), notamment dans les dispositions relatives à l'information préalable du patient (articles L.1111-1 et R.1111-21 et suivants).

En pédicurie-podologie, un devis doit être remis systématiquement pour :

- Toute prestation supérieure à 70 € TTC
(Seuil d'usage communément admis dans les professions médicales, recommandé par les ARS et les ordres de santé.)
- Toute orthèse plantaire, orthoplastie ou autre dispositif quelle que soit sa complexité dès lors que le montant dépasse le seuil annoncé.
- Toute demande du patient, même si le montant est inférieur au seuil.
- Toute situation où l'acte comporte une fabrication ou une adaptation personnalisée, afin de garantir la traçabilité et la transparence.

Pourquoi établir un devis ?

✓ Une obligation réglementaire

Le devis s'inscrit dans le cadre d'une information loyale, claire et adaptée (CSP art. L.1111-2), et dans le respect du Code de déontologie des pédicures-podologues (R.4322-60 et R.4322-61).

✓ Une protection pour le patient

- Il connaît les honoraires totaux avant réalisation
- Il peut comparer
- Il a le libre choix de l'accepter ou de le refuser.

✓ Une protection pour le praticien

- Preuve écrite de l'information délivrée
- Traçabilité en cas de contestation
- Limite les litiges sur les honoraires
- Engage clairement les deux parties

Que doit contenir un devis ?

Voici les éléments obligatoires ou fortement recommandés :

- Identité et coordonnées du pédicure podologue
- Adresse du cabinet / SIRET
- Date du devis
- Identité du patient
- Description précise des prestations
- Détail chiffré : quantité, prix unitaire, total TTC
- Mention obligatoire :
« Devis remis avant exécution de la prestation – valable X jours – travaux réalisés après acceptation du patient. »
- Signature du patient et du praticien

Le devis est établi en double exemplaire dont un est remis au patient.

ENCADRÉ PRATIQUE

Exemple de devis type (orthèses plantaires adultes)

Nom du praticien
Adresse d'exercice
N° RPPS
N° de téléphone

DEVIS

Orthèses plantaires adultes

CONCLUSION

Le devis n'est pas qu'une simple formalité administrative : c'est un outil de transparence, de sécurisation de votre pratique et d'éthique professionnelle. Il protège le patient, il vous protège, et il renforce la qualité de votre exercice au quotidien.

Le RGPD

au sein d'un cabinet de pédicurie-podologie libéral

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, impose à toute structure traitant des données personnelles de respecter des obligations strictes en matière de confidentialité et de sécurité. Les cabinets de pédicurie-podologie sont directement concernés par ce texte puisqu'ils collectent et traitent quotidiennement des données sensibles relatives à la santé de leurs patients.

Qu'est-ce que le RGPD ?

Le RGPD est un règlement européen qui vise à renforcer la protection des données personnelles des citoyens de l'Union européenne. Il s'applique à toute organisation, publique ou privée, qui traite des données à caractère personnel, c'est-à-dire toute information permettant d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.

Dans un cabinet de pédicurie-podologie, les données collectées sont nombreuses : identité, coordonnées, informations médicales, antécédents de santé, comptes rendus de consultation, etc. Ces informations sont qualifiées de « données sensibles » au sens du RGPD, car elles concernent la santé des patients. Leur traitement requiert donc une vigilance particulière et l'application de mesures de sécurité renforcées.

Obligations du praticien libéral

- Informer les patients : Le praticien doit fournir une information claire et accessible aux patients sur l'utilisation de leurs données (finalité, durée de conservation, droits, etc.).
- Obtenir le consentement : Le consentement du patient est généralement requis pour le traitement de ses données, sauf obligation légale ou intérêt vital.
- Assurer la sécurité des données : Les données doivent être protégées contre la perte, le vol ou l'accès non autorisé (mot de passe fort, logiciel à jour, accès restreint, etc.).
- Tenir un registre des traitements : Même pour une petite structure, il est recommandé de tenir un registre listant les traitements de données effectués au sein du cabinet.
- Respecter le droit des patients : Les patients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de leurs données. Le praticien doit être en mesure de répondre à ces demandes dans un délai d'un mois.
- Gérer les sous-traitants : Si le cabinet fait appel à un prestataire informatique ou à un service de gestion des rendez-vous, il doit s'assurer que ces sous-traitants respectent également le RGPD.

Mesures pratiques à mettre en place

- Affichage dans la salle d'attente d'une note d'information sur la gestion des données personnelles.
- Utilisation de logiciels de gestion des dossiers patients conformes au RGPD.
- Protection des ordinateurs par mot de passe et chiffrement des données sensibles.
- Formation du personnel (secrétaire, assistant) aux bonnes pratiques de confidentialité.
- Destruction sécurisée des dossiers papier obsolètes.

Risques encourus en cas de non-conformité

Si le pédicure-podologue ne respecte pas ses obligations, il peut faire l'objet d'une sanction administrative de la CNIL, voire d'une sanction pénale.

Il est donc impératif de se mettre en conformité avec la réglementation et de documenter cette conformité (registre des activités de traitement, traçabilité des violations de données, engagements de confidentialité du personnel, etc.). Si la CNIL constate un défaut de conformité et met en demeure le professionnel de santé de se conformer, celui-ci a la possibilité d'adopter les mesures nécessaires pour éviter une sanction.

Conclusion

Le RGPD n'est pas une contrainte, mais une opportunité d'instaurer une relation de confiance avec les patients, en garantissant la confidentialité et la sécurité de leurs données. Chaque cabinet de pédicurie-podologie libéral doit ainsi intégrer la protection des données dans sa pratique quotidienne, en mettant en place des procédures simples, efficaces et conformes à la réglementation.

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'Ordre :

<https://www.onpp.fr/communication/publications/guides-et-recommandations/guides/guide-pratique-le-pedicure-podologue-et-la-protection-des-donnees-personnelles.html>

La traçabilité des instruments

La traçabilité constitue un élément essentiel de la qualité et de la sécurité des soins en pédicurie-podologie. Elle permet d'assurer que chaque instrument utilisé a été correctement nettoyé, conditionné et stérilisé, en rattachant précisément un numéro de cycle et un sachet identifié aux actes réalisés.

Pourquoi la traçabilité ?

Ce suivi rigoureux protège naturellement le patient, mais également le praticien : en cas de contrôle, d'audit ou de litige, un système de traçabilité clair et complet devient une preuve objective du respect des protocoles d'hygiène et de stérilisation.

Obligations légales et déontologiques

Code de la santé publique

- Article R.4322-77 : le pédicure-podologue est tenu de respecter l'ensemble des règles d'hygiène, de désinfection, de stérilisation et de sécurité liées à son exercice.
- Articles R.5211-5 et R.5212-25 : obligation de maintenir, vérifier et suivre les dispositifs médicaux utilisés au cabinet, incluant un registre de maintenance et de contrôles.
- Le praticien doit exercer dans des conditions garantissant la sécurité du patient, ce qui implique une hygiène irréprochable et un respect strict des procédures de stérilisation.
- La tenue de registres et l'application fidèle des protocoles sont considérées comme des composantes essentielles de la qualité des soins, gages de sérieux, de transparence et de professionnalisme.

Le registre de traçabilité

Le registre de traçabilité constitue le cœur du dispositif de suivi des instruments. Qu'il soit tenu sous forme manuscrite ou numérique, il doit permettre une lecture immédiate, précise et opposable des différentes étapes de stérilisation. Les solutions logicielles actuelles offrent d'ailleurs des outils simples et fiables, facilitant un enregistrement rigoureux et limitant le risque d'erreur.

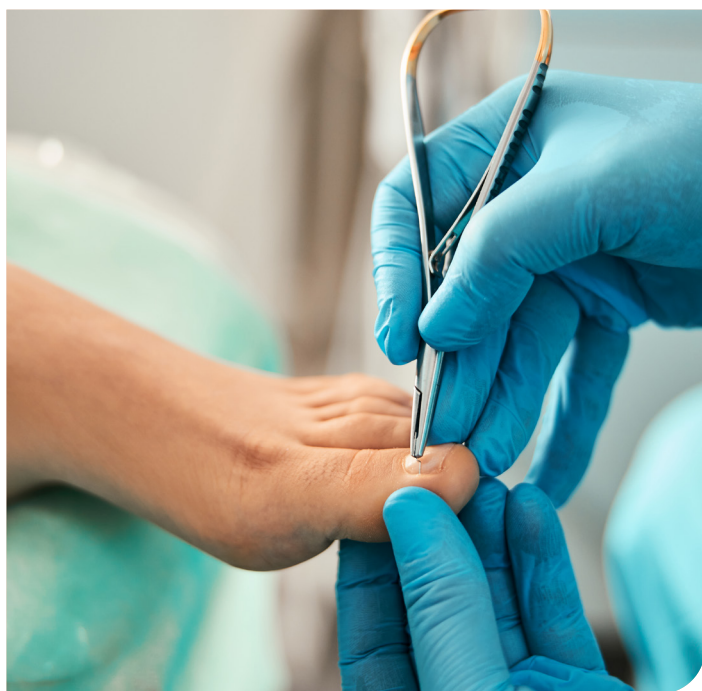
Pour chaque cycle de stérilisation, il est indispensable de consigner :

- la date du cycle,
- le numéro attribué,
- le contenu exact des sachets (instruments stérilisés),
- les résultats des tests de contrôle,
- l'identité de l'opérateur ayant réalisé le cycle.

Cette traçabilité doit ensuite se prolonger jusqu'au dossier patient, en mentionnant précisément le numéro des sachets stériles utilisés lors de chaque acte. Pour gagner en efficacité et en fiabilité, il est tout à fait possible — et recommandé — d'utiliser des étiquettes pré-imprimées ou des systèmes de codes-barres permettant une association automatisée entre les instruments, le cycle de stérilisation et le patient.

Un registre bien tenu assure une transparence totale et participe pleinement à la sécurité des soins comme à la protection du praticien.

La traçabilité des instruments n'est qu'un simple protocole technique : c'est un pilier central de la qualité des soins en pédicurie-podologie. Elle garantit d'abord une sécurité optimale pour le patient, en assurant l'usage d'instruments parfaitement contrôlés et stérilisés. Elle permet aussi au praticien de répondre pleinement à ses obligations réglementaires et déontologiques, en montrant une maîtrise rigoureuse de l'hygiène et des processus de stérilisation. Enfin, elle constitue une véritable protection juridique : en cas de contrôle ou de litige, une traçabilité bien tenue apporte des preuves précises, fiables et opposables. En adoptant une méthode structurée et systématique, chaque pédicure-podologue renforce non seulement la qualité de sa pratique, mais également la confiance et la sécurité accordées par ses patients.



MOUVEMENTS DU TABLEAU DU 3/06/2025 AU 20/10/2025

Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
ABIVEN BOUTELEUX	GWENOLA	92160	DUCLOS	JEROME	75005	MARCIUS	MATTHEWS	94270
ADINGNI	JULIEN	77300	DUPUY	PAULINE	31100	MARTIN	ANNE-SOPHIE	91580
AHAMED	FATIMA	95200	DUTHEIL	MARGOT	75015	MASSIEUX	CAMILLE	91590
ALIVAUD	RAPHAEL	92290	ELIWA	DOUNIA	75020	MEITE	YANNIS	77660
AMELARD	EMMA	92200	ENGELÉN	AUBRY	94100	MERLE	SARAH	78390
AMSELLE	ANNE-LISE	27200	EUGENE	DJENNY	75019	METGE	HINATEA	75015
ANDRIAMANHANDRY	JENNY	91560	EUSTACHE	DJILAN	95370	MONNAIE	ANDREA	75009
BARBAT	PAULINE	75012	FARIA	NINA	94500	MOTILLA	LISA	78500
BATANTOU	GORDINEL	78310	FLEURENCOIS	MELISSA	75017	MOY	THYLANE	92700
BELORGEY	OCEANE	91190	GALDEANO	PAULINE	75008	MUZARD	THOMAS	77166
BENAROUS	LILA	94200	GARAUD	KASSIAN	94170	NERON	MATHILDE	75015
BENARROCH	CECILE	92200	GARAULT	ELISE	91310	OHAYON	DEBORAH	75019
BENOURKHOUE	KHOULOUD	93380	GIRGIS	EMILIE	94800	PALAZUELOS	HUGO	93150
BERNARD	MATHIEU	92140	GORDON GENTIL	ANNE	75012	PENEL	CAMILLE	91630
BERNARDI	ELINA	75018	GOSSELIN	HUGO	91370	PERRAULT	LOUP	75015
BERTRAND	CAMILLE	78130	GRANGE	CAROLINE	78510	PETIT	CECILE	75016
BJAI	NOAH	94100	GUERET	KILIAN	91450	PIANET	AUGUSTIN	75016
BLOQUET	QUENTIN	93400	GUICHARD	NATHALIE	75007	POTIER	VALERIE	94350
BOIVIN	HELENE	95600	GUIRAUDOU	HELENE	75017	RADULOVIC	SONIA	91220
BOS	LUCE	75012	HARDOUIN	MANON	77860	RAMOS	MARIE	93240
BOUCHER	KANTHIN	91570	HASSOUN	KEREN	94220	RECKOULA-ROUKAL	VIRGINIE	95200
BOURGE	JULIE-ANNE	92300	HENID	NIRMINE	91100	RENOUF	ALEXIA	91290
BOUTRIK	IMANE	77130	HILAL ARROUD	SOUKAYNA	93000	ROBINET	TANGUY	94500
BRAMI	JONATHAN	75019	HIVERNAT-LAURET	LOUP	92100	ROSANNE	DAINA	93190
BREMAR	AGATHE	92300	HUGEL	LOUISE	77330	ROUSSEL	RAPHAEL	75012
BUCHERT-BURESI	QUENTIN	77700	IMBAULT	ZOE	75012	RUSSMANN	LISE	77390
CHADJAA	SAMY	91300	IRCHA	EVA	78000	SAENZ	ANTOINE	91390
CHEMAMA	CHIARA	92300	ISSAD	SAID	75011	SAIFALSHARIEH	CHANA	93220
COHEN	ALAN	94230	JOIRIS	JEREMY	92130	SALVETAT	LOUISE	75015
COLLIS	MARIE	92310	KECK	LOLA	92160	SANCHEZ BAEZ	JOSE	97150
CORDELLE	AXEL	75015	KESSARA	IRIS	75011	SAUMTALLY	IZABIL	93290
CORMAND	MILY	93340	KOUKAP NANGHA	CELINE	75018	SPADINGER	DANIEL	92100
COTARD	POL	78360	KOUROGHLI	SABRINA	75012	STORME	KATALINA	91300
DAVID	BASILE	75011	LAFLEUR	STESSY	94120	STRAINOVIC	SANELA	95410
DE MACEDO	HUGO	94220	LAMA	ALIX	93340	TAKHEDMIT	MARYAM	78711
DE MATOS	YASMINE	78520	LE BLON	YSE	75006	TAVELET	JUSTINE	78500
DE MEDEIROS	ROMANE	75015	LE CREN-FLATTRES	CAMILLE	78280	THIBOUD	JOSEPH	78540
DE OLIVEIRA	MARINE	94420	LE FORESTIER	JONATHAN	92600	TOP	VALENTINE	77720
DELAUNAY	AURIANE	94440	LEFAUT	CAMILLE	91310	TORIBIO	LAURINE	91470
DESSIM	AINHOA	95400	LEGRAND	VICTOR	91700	TOUSSAINT	LAURENCIA	97240
DIA	KHADY	92390	LEMAR	MARINA	93120	UBBIALI	LESLEY	78250
DIETRICH	LOANE	91800	LENNE	LOU	91580	VASQUES-VILARINHO	LAURIE	78110
DO NASCIMENTO	SAMANTHA	93600	LOUBIERE	CLOTHILDE	77600	VIALA	LOHANNE	77700
DRIOUICHE	CHAIMA	77173	MADORRE	AMBRE	91800	ZAIAN	IKRAM	95870
DUBAI	ILONA	94120	MALGRAS	TIPHAINE	78320			

Transferts du CIROPP Ile-de-France & Outre-mer vers une autre region

Nom	Prénom	Code postal	Vers
BARELLE	LOLA	17000	NOUVELLE-AQUITAINE
BARROS	JOHNNY	67400	GRAND EST
BERANGER	LAURA	13190	PACA-CORSE
BERANGER	LAURA	13190	PACA-CORSE
BITOR	BENJAMIN	27700	NORMANDIE
BOUCHER	LORELEI	38000	AUVERGNE RHONE-ALPES
BOULAY	FRANCOIS-XAVIER	27190	BRETAGNE & SPM
BOURHALA	MYRIAM	78370	CENTRE-VAL DE LOIRE
BOUTRIK	IMANE	77130	GRAND-EST
BOUVIER	CAROLINE	76600	NORMANDIE
BRAZILIER	JEANNE	41100	CENTRE-VAL DE LOIRE

CITRON	GEOFFREY	45 000	CENTRE-VAL DE LOIRE
DATTEE	MARINE	92 330	CENTRE-VAL DE LOIRE
DE SOUZA	BILLY	39 200	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DOYELLE	MARIE	29 290	BRETAGNE & SPM
DUBOS	MELINA	17 770	NOUVELLE-AQUITAINE
ELIES	ARNAUD	35 400	BRETAGNE & SPM
ETIENNE	LEO	78 100	CENTRE-VAL DE LOIRE
GILBERT	LUCILE	79 000	NOUVELLE-AQUITAINE
GODFERT GUYARD	CORINNE	76 450	NORMANDIE
GOIUTX	EMIE	83 480	PACA-CORSE
GUILLOU	BEATRICE	29 830	BRETAGNE & SPM
GUIVARCH DUBOIS	MAËLLE	29 250	BRETAGNE & SPM
HUGEL	LOUISE	77 330	BRETAGNE & SPM
KENNEL	KIM	31 00	AUVERGNE RHONE-ALPES
KOBAYASHI	CHRIS	13 600	PACA-CORSE
LAFORE	AURELIE	31 290	OCCITANIE
LE PIVAIN	CHLOE	14 400	NORMANDIE
LEMOINE	POL	37 000	CENTRE-VAL DE LOIRE
LETZGUS	HUGO	83 140	PACA-CORSE
LUCCHI	ANGELICA	20 114	PACA-CORSE
MARCHAND	JESSICA	87 120	NOUVELLE-AQUITAINE
MERCIER	THIERRY	73 700	AUVERGNE RHONE-ALPES
MILLOX	MADDI	69 000	AUVERGNE RHONE-ALPES
MONDOLONI	FLORIANE	94 160	GRAND EST
NOUHET	BEATRICE	72 540	PAYS DE LA LOIRE
PETOIN	VALERIE	93 250	NOUVELLE-AQUITAINE
RAVET-BASTIDE	CHLOE	60 300	HAUTS-DE-FRANCE
RENVOISE	OKSANA	56 000	BRETAGNE & SPM
RIO	CAROLINE	13 290	PACA-CORSE
SEVEGRAND	LUCAS	68 100	GRAND EST
TUAILLON-INEICH	EMMA	68 440	GRAND EST
VILLAIN	CELIA	60 340	HAUTS-DE-FRANCE

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Code postal	Nom	Prénom	Code postal
AMAR	KELLY	75 116	GENTHON	MATHIEU	97 410
ANTONIOTTI	AMELIE	78 440	GRATTER	AGNES	75 019
ATIA	DANIEL	92 800	GUENARD	PATRICK	92 320
BANET	FRANCOIS	75 017	HIPPOS-MICHOTTE	AMANDINE	97 351
BARBIER	LIONEL	78 620	JANDOT PAIR	STEPHANIE	75 116
BARBIER-LESCURE	GERALDINE	94 440	JUGLAIR	CHANTAL	75 005
BARRIA-MARCOUX	ALEXANDRA	64 230	KAELIN	ARNAUD	77 400
BAZABAS	CELIA	93 110	KANDOUZ	IBTISSEM	94 230
BENMAMMAR	WISSAM	92 600	KOHDAMANI	ARIFA	91 700
BLANCHE	CORALINE	74 160	LAUGEL	QUENTIN	75 017
BLOT	YANNICK	78 124	LE ROUZIC	QUENTIN	93 160
BONEFANT-RODIER	MARIE-HELENE	94 360	LEJEUNE	MANON	69 007
BONTEMPS	ESTELLE	91 280	MESGUICH	BERNARD	92 270
BRINJEAN	SYLVIE	77 170	MICHELET	DELPHINE	91 790
CANCAREVIC	KATARINA	93 700	MINARY	CATHERINE	93 460
CAPELLE	PHILIP	75 013	MORVAN	ISABELLE	78 480
CAPELLE	NATHALY	75 004	MOUTET	VERONIQUE	95 410
CARRARA	CORLAY	77 400	PERON	THOMAS	95 220
CARROEN	MARIE-FRANCE	77 360	PETIT	VERONIQUE	78 780
CHABANE	MERIE	92 100	PRIVÉ	AMELIE	94 300
COHEN	MONIQUE	94 000	REMY	CHLOE	75 013
COURTEILLE	EMMA	92 100	RENE	EVELYNE	92 100
DALIGAULT	CELIA	97 450	SAYADA	ELSA	94 220
DELABARRE	THERESE	95 800	SCHNELBAUM	LIONEL	95 320
DESROIS	EMILIE	75 017	SPADARO SAPADI	BRUNO	91 330
DUMAIS	LEA	97 354	TORDJMAN	CLAUDE	75 013
FEFF	DOMINIQUE	92 600	TOUSTAIN	ANNE-CLAIRE	77 540
FREYEISEN	LISA	58 190	TUDAL	MARTINE	95 480
GALLONI D'ISTRIA	MARINE	75 015			